

LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG

FORMULAIRE RÉCAPITULATIF D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT À RETOURNER AU PLUS TARD LE 30 AOÛT 2020

A RETOURNER À : STRASBOURG EVENTS
PALAIS DES CONGRÈS - PLACE DE BORDEAUX
FR 67082 STRASBOURG CEDEX
E-Mail : bdecastro@strasbourg-events.com

VOS COORDONNÉES :

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : ++ _____ Fax : ++ _____

Adresse e-mail : _____

Site internet : www. _____

Responsable du dossier : _____ Fonction : _____

NOMBRE DE VINS INSCRITS :

J'inscris vins à 98€ HT par vin inscrit / 117,60€ TTC =€ TTC

Montant des droits d'inscription par échantillon :

• Pour les clients français soumis à la TVA : 117,60€ TTC (98€ HT + 20% TVA)

• Pour les clients étrangers soumis à TVA : 98€ Net de taxes

N° TVA Intracommunautaire _____

MODE DE PAIEMENT CHOISI :

CHÈQUE BANCAIRE À L'ORDRE DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS

VIREMENT BANCAIRE À L'ORDRE DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS (joindre obligatoirement copie de l'ordre de virement)

Titulaire du compte :

SA STRASBOURG ÉVÉNEMENTS
Place de Bordeaux Wacken
67082 STRASBOURG CEDEX

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB
30087	33080	00023701301	01
DOMICILINATION CIC - CENTRE D'AFFAIRES DE STRASBOURG			
IBAN : FR76 3008 7330 8000 0237 0130 101		BIC : CMCIFRPP	

LIVRAISON DES ÉCHANTILLONS : AVANT LE 20 SEPTEMBRE

(aux frais des concurrents et à leurs risques et périls) - Merci de penser à envoyer **3 bouteilles** par échantillon présenté à

STRASBOURG ÉVÉNEMENTS - Palais des Congrès de Strasbourg à l'attention de Mme Betty DE CASTRO

Entrée Schweitzer - Avenue Herrenschmidt - FR 67082 STRASBOURG CEDEX - Tél. +33 (0)3 88 37 67 67

Une permanence de réception des échantillons est assurée le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h30

REGLEMENT 2020

LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG

(Consultable sur le site

www.mondial-vins-blancs.com

ou sur demande auprès de l'organisateur)

1 – OBJET :

Le concours « LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG » est organisé par STRASBOURG EVENTS, dont le siège est Place de Bordeaux 67082 Strasbourg Cedex. L'édition 2020 du concours est placée sous le contrôle de l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) ; Le concours est membre de VINOVED (Fédération mondiale des Grands Concours internationaux de vins et spiritueux).

Le concours LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG vise à :

- Mettre en évidence les qualités et les diversités des vins blancs
- Elever le niveau technique et scientifique des vins de producteurs, mettant le mieux en valeur tous les cépages produisant des vins blancs.
- Etre un observatoire de tendances innovatrices de la production
- Offrir un outil de référence sérieuse et fiable pour les consommateurs de vins.

2 – AYANT DROIT :

Dans tous les pays producteurs de vins blancs sont admis à concourir : les vigneron récoltants, les coopératives viticoles, les unions de coopératives, les groupements de producteurs, les négociants éleveurs et les producteurs négociants.

3 – CONDITIONS D'ADMISSION :

Les conditions d'admission au concours sont les suivantes :

- La présentation est ouverte à tous les vins blancs issus de cépages et d'assemblages qui répondent à la définition du code international des pratiques œnologiques de l'OIV. Tous les vins doivent porter l'indication du pays d'origine où les raisins ont été récoltés et vinifiés.
- Ne seront acceptés que les vins respectant les dispositions du règlement UE. n° 1308/2013, notamment celles relatives à l'origine et à la provenance.
- Tous les vins, quel que soit leur millésime, ainsi que les vins non millésimés, sont admis à concourir. L'échantillon de vin présenté au concours est issu d'un lot homogène constitué d'un vin destiné à la consommation, conditionné ou en vrac. On entend par lot homogène un ensemble d'unités de vente d'un vin conditionné ou de contenants d'un vin en vrac qui a été élaboré et, le cas échéant, conditionné dans des conditions pratiquement identiques et qui présente des caractéristiques organoleptiques et analytiques. Les vins doivent être définitivement assemblés à la date du prélèvement de l'échantillon destiné au concours.
- Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1000 litres. Un volume inférieur, mais toutefois supérieur à 100 litres, peut être admis lorsque la production est particulièrement faible. Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille. La mention de l'origine ou de la provenance doit être faite sur ces bouteilles. Les étiquettes de commercialisation doivent être conformes :
 - à la réglementation en vigueur en France pour les vins français ;
 - à la réglementation communautaire pour les états-membres de l'Union Européenne ;
 - à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

4 – FICHE D'INSCRIPTION :

La fiche d'inscription jointe doit être remplie pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse ci-dessous **avant le 30 août 2020**, accompagnée :

- du paiement des droits d'inscription
- du bulletin d'analyse de moins d'un an, comportant outre les éléments permettant d'identifier l'échantillon, les indications suivantes : sucre (glucose et fructose), titre alcoométrique volumique acquis, titre alcoométrique volumique en puissance, acidité totale en méq/l, acidité volatile en mg/l, anhydride sulfureux total en méq/l, la surpression due à l'anhydride carbonique pour les vins mousseux, exprimée en bars.

Pour les vins produits en France :

- de la déclaration de revendication pour les vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée
- de la demande de certification pour les vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique.

STRASBOURG EVENTS - Palais des Congrès – Place de Bordeaux
67082 STRASBOURG CEDEX Mail : bdcastro@strasbourg-events.com
Tél. ++33 (0)3 88 37 21 17

Tout vin dont la fiche d'inscription n'est pas accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusé. Strasbourg Events se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

5 – ECHANTILLONS :

Chaque échantillon est présenté dans les conditions suivantes :

- 3 bouteilles de 0,5 litre à 1 litre (ou 6 bouteilles si capacité inférieure) par échantillon. Les bouteilles seront habillées avec leurs étiquetages de commercialisation conformes à la réglementation en vigueur
- Chaque échantillon doit être accompagné d'un bulletin d'analyses
- **chaque échantillon doit parvenir avant 20 septembre 2020** à l'adresse suivante:
STRASBOURG-EVENTS Palais des Congrès de Strasbourg
A l'attention de Mme Betty DE CASTRO – Avenue Herrenscheidt
FR 67082 STRASBOURG CEDEX – Tél : +33 (0)3 88 37 67 67
- **Réception des échantillons uniquement le mardi et jeudi de 8h30 à 11h30**

L'expédition est faite aux frais des concurrents et à leurs risques et périls.

Strasbourg Events réceptionne les échantillons, contrôle la conformité des dossiers, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au règlement. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

6. PAIEMENT DES DROITS :

Le montant des frais d'inscription par échantillon présenté s'élève à 98€ HT, soit 117,60€ TTC (TVA 20%). Les frais d'inscription sont à verser avant le 1^{er} août 2020 soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'ordre de Strasbourg Events. Les frais de banque ne sont pas pris en charge par Strasbourg Events. En aucun cas le paiement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

7 – CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA DEGUSTATION :

Les vins seront regroupés selon leur cépage et leur type, et seront présentés à la dégustation dans un emballage noir opaque garantissant leur anonymat. L'appréciation des vins sera descriptive et comportera des commentaires sur l'aspect visuel, l'aspect olfactif, l'impression au palais, l'impression d'ensemble et la typicité du produit. Strasbourg Events désigne les séries de jurys. La présidence sera assurée par un œnologue français ou étranger.

Le nombre total de jurés est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Chaque jury comprend 5 ou 7 membres (dont 3 ou 5 jurés étrangers et 2 jurés français). Chaque jury est composé de jurés provenant de différents corps de métiers viniques, et obligatoirement d'un œnologue et d'un sommelier. Strasbourg Events désigne pour chaque jury le président et le secrétaire de table, dont la tâche est de garantir la bonne tenue de la dégustation de la table, de valider la note finale obtenue par le vin présenté, et d'assurer la rédaction des commentaires et de leur qualité.

Chaque vin est dégusté par des dégustateurs dont au moins deux tiers sont des dégustateurs compétents. L'organisateur reconnaît compétents les dégustateurs suivants : œnologues, sommelières, cavistes, dégustateurs diplômés, vigneron, maîtres de chai, responsables de cave, dégustateurs de concours internationaux, restaurateurs, responsables d'entreprises du monde du vin, enseignants d'Ecoles professionnelles hôtelières, journalistes spécialisés, et toute personne et personnalité dont le métier est lié au monde du vin. Parmi ces professionnels l'organisateur établit de manière aléatoire la liste nominative des jurés sélectionnés et recrutés lors des concours internationaux organisés par VINOVED ainsi que sur proposition de l'Union de la Sommellerie Française.

L'organisateur recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours.

L'organisateur prend les mesures appropriées afin d'éviter qu'un compétiteur, membre d'un jury, ne juge ses vins.

Strasbourg Events assure le bon déroulement du concours par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation et de son jugement à l'aide de la fiche adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats. Le barème des récompenses adopté est un système de notation permettant le classement des vins mis en compétition selon leurs qualités intrinsèques.

Le présent règlement sera affiché dans la salle de concours, pendant toute la durée des épreuves.

8 – RECOMPENSES :

Strasbourg Events définit les récompenses qui sont les médailles d'Or et les médailles d'Argent. Ces récompenses, limitées à 30 % par catégorie (c'est-à-dire 30% pour chacune des 12 catégories figurant sur le dossier d'inscription) suivant le règlement de l'OIV, seront décernées selon l'appréciation du jury, aux vins qui auront atteint un niveau d'expression élevé méritant ces distinctions. Les résultats seront communiqués lors de la sortie du palmarès. Chaque lauréat sera avisé ultérieurement par courrier. Strasbourg Events délivre aux lauréats un document précisant le nom du concours, la catégorie dans laquelle a concouru le vin, la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré ainsi que le nom et l'adresse du détenteur. Des macarons sont disponibles auprès de Strasbourg Events pour les vins primés en fonction du volume de vin déclaré sur la fiche de participation. Toute autre mention de la récompense obtenue devra faire l'objet d'une demande préalable et d'un accord officiel de Strasbourg Events. Les résultats seront diffusés le plus largement possible par un communiqué de presse et sur le site Internet du concours.

Aucune distinction ne peut être attribuée si, pour le concours ou une catégorie donnée, moins de trois compétiteurs distincts sont en compétition.

Les vins ayant obtenu les meilleures notes peuvent être récompensés par des prix particuliers (trophées).

9. CONTROLES :

Strasbourg Events est seule compétente pour régler d'éventuels litiges.

Le représentant nommé par l'OIV et le représentant nommé par VINOVED, présents lors du concours, contrôlent le bon déroulement du concours et rédigent un procès-verbal de contrôle.

Les organisateurs procèdent, par un Laboratoire d'Analyses agréé, à des contrôles aléatoires analytiques des échantillons primés et y donnent la suite qui leur semble nécessaire. Strasbourg Events se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses.

L'opérateur qui a présenté un vin primé ainsi que l'organisateur conservent, chacun en sa possession, un échantillon du vin primé accompagné de sa fiche de renseignements et de son bulletin d'analyses, pendant une durée d'un an à compter de la date de déroulement des concours. Leurs fiches de renseignements et leurs bulletins d'analyses sont tenus à la disposition des agents chargés des contrôles pendant une période de cinq ans à compter de la date de déroulement des concours.

Deux mois avant le déroulement du concours, l'organisateur communique à la Directrice Grand Est le lieu, la date et le règlement de celui-ci.

Au plus tard deux mois après le déroulement du concours l'organisateur adresse à cette même direction un compte-rendu signé par le Directeur Général de Strasbourg Events attestant que le concours s'est déroulé conformément aux dispositions du règlement et comportant notamment le nombre de vins présentés au concours, globalement et par catégorie ; le nombre de vins primés, globalement et par catégorie ; la liste des vins primés et pour chaque vin primé les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur ; le pourcentage de vins primés par rapport au nombre de vins présentés ; le nombre de distinctions attribuées et leur répartition par type de distinction.

10 - PARTICIPATION AUX CONCOURS :

Elle comporte de fait l'acceptation du présent règlement.



**STRASBOURG
EVENTS.**

Concours international « LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG »
18 et 19 Octobre 2020 au Palais des Congrès de Strasbourg

LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG

FICHE D'INSCRIPTION

Cachet de la Société

remplir une fiche par échantillon présenté. Merci de faire des photocopies si plusieurs vins présentés
à retourner au plus tard le 20 septembre 2020 avec le bulletin d'analyse de moins d'un an

Dénomination de vente réglementaire (correspondant à l'étiquette et contre-étiquette au verso de cette fiche)
Appellation complète (vin blanc)

CATEGORIES*

- 1/ CHARDONNAY
- 2/ CHENIN
- 3/ GEWURZTRAMINER
- 4/ MUSCAT
- 5/ PINOT BLANC
- 6/ PINOT GRIS
- 7/ RIESLING
- 8/ SAUVIGNON
- 9/ SYLVANER
- 10/ VIOGNIER

11/ AUTRE CEPAGE BLANC

préciser le cépage :

12/ ASSEMBLAGE BLANC

préciser % cépages :

**Dans chacune des 12 catégories ci-dessus,
le vin tranquille entre 0 et 4g de sucres
résiduels ayant obtenu la meilleure note,
se verra décerner le Trophée VIN SEC.*

Millésime

- 2019
- 2018
- 2017
- Autre (préciser)
- non millésimé

Vin tranquille

Vin effervescent Brut

contenant au plus 12g/l de sucres
avec une tolérance de +3 g/l

Vin Naturellement Doux

(ex: vendanges tardives, vin botrytisé, vin
de glace)

Vin de Liqueur

Terroir :

- Argilo-Calcaire
- Granite
- Grès
- Limon
- Marno-calcaire
- Schiste
- Volcanique
- Autre (préciser)

. N° Lot (lorsque le vin est conditionné) :

. La référence du(des) contenant(s) (nature et
identification) lorsque le vin est en vrac :

Volume disponible : litres

Sucres Résiduels (g/l).....

Alcool acquis (%) :

Surpression (Bar) :

Boisé

→NB : Possibilité de présenter plusieurs vins dans chacune des 12 catégories (droit d'inscription 98€ HT par vin inscrit)

Je soussigné :, Fonction :

Oui, je certifie avoir pris connaissance du règlement du Concours LE MONDIAL DES VINS BLANCS STRASBOURG se trouvant au verso
du formulaire récapitulatif d'inscription et de paiement (également consultable sur www.mondial-vins-blancs.com) et accepte de m'y conformer.

Oui, je m'engage à conserver 1 échantillon du vin primé avec la fiche de renseignement et le bulletin d'analyse pendant 1 an.

Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(au verso, étiquette et contre-étiquette)

**LE MONDIAL
DES VINS BLANCS
STRASBOURG**

ETIQUETTE

Coller ici l'étiquetage commercial et
réglementaire du vin inscrit

CONTRE ETIQUETTE

Coller ici l'étiquetage commercial et
réglementaire du vin inscrit